

Le 26 mars 2012

## **Communiqué de presse**

### **Salon du Collégien et de l'Étudiant**

**Pontoise 09/10/02/12 et Garges les Gonesse 22/23/03/12**

Sous le couvert du Conseil Général du Val d'Oise, il a été organisé 2 rencontres entre les professionnels de la formation professionnelle et les collégiens et lycéens Val d'Oisiens.

Le Comité Départemental d'Équitation du Val d'Oise en lien avec le CDTL 95, a animé un stand les 09 et 10 février dans le complexe sportifs des Maradas à Pontoise et les 22 et 23 mars dans le complexe sportif Les Doucette à Garges les Gonesse.

Nous avons présenté un stand haut en couleurs au nom du Val d'Oise, sur les filières de formation aux métiers du cheval :

- Autour du cheval : Entretien du cheval, des installations,
- Elevage, dentiste, maréchal ferrant...
- Formation à la compétition : cavaliers haut niveau, groom...
- Encadrement et enseignement : BAP, BPJEPS, BEES 2...

Sophie LARIGNON chargée de développement et Alain CHASPOUL Cadre Technique, ont assurés la tenue et l'accueil de nombreux collégiens en quête d'informations et orientations scolaires.

Une grande quantité de brochures spécifiques par métiers étaient à la disposition des visiteurs associés aux informations tourisme du département.

Crédit photos : CDEVO.





## 78 MARÉCHAL-FERRANT

**S**pécificité du pied du cheval et de la femur, le maréchal-ferrant entretient le sabot, prépare et pose les ferrures courantes, ainsi que celles adaptées au travail du cheval, à sa morphologie ou à une pathologie particulière.

---

**QUE FAIT-IL ?**  
*Fonctions*  
 Ponge des pieds de chevaux non ferrés.  
 Entretien régulier des pieds.  
 Préparation et pose des fers.

**Compétences et qualités requises**  
 Connaissance des sciences et techniques, ferrure, forge, type de fer. Bonne connaissance du comportement du cheval. Sens de l'organisation (déplacements fréquents).  
 Bonne condition physique.

**Formations possibles**  
 Le maréchal débutant, diplômé dans une entreprise de maréchalerie, peut devenir indépendant. Il peut également évoluer vers l'enseignement.

**COMMENT Y PARVENIR ?**  
*Formation*  
 CAPM maréchalerie, BTP - ou de maréchalerie.

*Expérience*  
 La formation seule ne permet pas d'acquiescer les connaissances indispensables à un professionnel. L'expérience est faite qu'on soit dans une entreprise de maréchalerie ou en tant que maréchal indépendant.

**BON À SAVOIR**  
 Volume d'activité : entre 2 200 journées (collaborés et indépendants) à 2 600 JF par secteur ou métier. Le ferrant indépendant se marie souvent avec un métier supplémentaire. Demandez de conseils, faites des rencontres professionnelles, etc.

Source : les renseignements relatés selon le statut du maréchal (collaboré ou indépendant).

